

Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 02/02/2024

VIVIERS D'AUDIERNE rappelle Huîtres Creuses Spéciales VDA



- Noms des modèles ou références concernés : Huître Creuse Spéciale n° 2 et n° 3
- Marque : La Belle D'Audierne
- GTIN 3445570009386 Lot Tous les lots Date limite de consommation entre le 18/01/2024 et le 23/01/2024, GTIN 3445570009379 Lot Tous les lots Date limite de consommation entre le 18/01/2024 et le 23/01/2024
- Conditionnements: bourriche en bois de 12 pcs 1Kg, 24 pcs 2kg, 3kg et 6kg
- Date début/fin de commercialisation : du 18/01/2024 au 23/01/2024
- Température de conservation : Produit à conserver au réfrigérateur
- Marque de salubrité : FR 29.003.501 CE
- Informations complémentaires : bourriche avec couvercle personnalisé "LA BELLE D'AUDIERNE"
- Zone géographique de vente : France entière
- Distributeurs : Brillat

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX?

- Motif du rappel : Arrêté préfectoral présence norovirus
- Risques encourus par le consommateur : Norovirus

QUE FAIRE?

- Conduite à tenir par le consommateur : Ne plus consommer, Contacter le service consommateur, Détruire le produit.
- Préconisation sanitaire :

Les personnes qui auraient consommé les produits mentionnés ci-dessus et qui présenteraient des symptômes de gastro-entérite (vomissements, diarrhées fréquemment accompagnés d'une fièvre modérée), sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Les personnes immunodéprimées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes, qui peuvent évoquer une infection par un virus (Norovirus), responsable de gastro-entérites, dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à 48 heures.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : Remboursement.
- Date de fin de la procédure de rappel : mercredi 24 janvier 2024

CONTACT

Numéro de contact : 0298701004

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

